

COMMUNE DE MALZÉVILLE
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 AVRIL 2015

Le conseil municipal s'est réuni à la Maisonnée, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire, le 2 avril 2015 à 19 h30.

Membres présents à la séance : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHÊNE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN VIRCHAUX, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean Yves SAUSEY, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

Conseillers absents - excusés : Jessica NATALINO, Pascal PELINSKI, Béatrice BAURAIN DE BERNARDO, Elisabeth SERIN, David CARABIN.

Procurations : Jessica NATALINO à Stéphanie GRUET
Pascal PELINSKI à Jean Pierre ROUILLON
Béatrice BAURAIN DE BERNARDO à Marie-José AMAH
Elisabeth SERIN à Bertrand KLING
David CARABIN à Baptiste PAVOT

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Maire a désigné Daniel THOMASSIN pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 février 2015,
- 2) Budget primitif 2015,
- 3) Vote des taux d'imposition 2015,
- 4) Groupement de commandes de communications électroniques de la CUGN 2016/2018,
- 5) Attribution de prime au ravalement de façades obligatoire,
- 6) Projet de territoire quartier Saint-Michel Jéricho/Grands Moulins,
- 7) Communication des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du CGCT,
- 8) Questions diverses.

N°01 Adoption du procès verbal du conseil municipal du 5 février 2015

Rapporteur : Bertrand KLING

Adopté à L'UNANIMITÉ

N°02 Budget primitif 2015

Rapporteur : Jean Pierre ROUILLON

Le budget 2015 est le premier budget de la nouvelle équipe municipale.

C'est un budget de transition entre celui de l'année 2014 qui intégrait une grande partie du montant de la salle polyvalente et celui de 2015 qui revient à des proportions plus normales en termes de montant. Il maintient les grands équilibres tout en programmant des opérations de maintien du patrimoine et des travaux relevant de la sécurité des biens et des personnes.

Le montant total du budget se monte à 9 915 286 € avec une section de fonctionnement à hauteur de 6 183 936 € et une section d'investissement à hauteur de 3 731 350 €, avec une augmentation de 1,8% des taux d'imposition et un emprunt d'équilibre de 180 000 €.

Madame MARCHAL-TARNUS intervient pour dire qu'elle trouvait imprudent de construire le budget sans avoir les montants des dotations et qu'elle avait donné le chiffre de 8% de baisse lors de la dernière commission de finances.

Monsieur ROUILLON lui répond que le montant des recettes était une évaluation et une prévision. S'il le fallait, les chiffres seront corrigés lors d'une décision modificative.

Madame MARCHAL-TARNUS souligne que le niveau de l'emprunt passait de 512 000€ (commission de finances) à 179 000€. La différence est-elle compensée par les impôts ?

Monsieur ROUILLON répond que le montant des emprunts avait bougé lors du travail fait sur le budget depuis décembre 2014, en raison des ajustements des travaux et des recettes d'investissement.

Monsieur BARRON souligne qu'il ne votera pas ce budget car il ne correspond pas à son projet municipal. Il reproche à Monsieur le Maire de suivre la politique du Président de la Communauté Urbaine pour augmenter la population de la ville.

Monsieur le Maire répond que ce budget est un budget de transition, qu'il ne souhaite pas faire de pause ; il souhaite continuer l'entretien des bâtiments communaux ainsi que les travaux de sécurité. Il ne souhaite pas non plus bétonner la ville mais juste requalifier des friches pour un centre ville attractif et compenser la baisse des dotations par des taxes foncières et d'habitation nouvelles.

Madame MARCHAL-TARNUS s'interroge sur la baisse de l'autofinancement.

Monsieur le Maire répond que c'est l'effet salle polyvalente et qu'il n'y aura pas un investissement aussi important avant longtemps.

Madame MARCHAL-TARNUS conclut ainsi :

« Nous avons, comme vous avez pu le constater, étudié ce budget 2015 à la loupe, au sens propre comme au sens figuré et nous en avons tiré les conclusions suivantes :

- pour équilibrer le budget vous devrez contracter un emprunt d'équilibre de 179 000€
- l'inconnue majeure que représentent l'emprunt toxique Dexia et ses intérêts, surtout après l'envolée du franc suisse, fait toujours peser sur le budget de sérieuses interrogations.
- la commune ne peut plus se permettre aucun investissement majeur que ceux financés par l'enveloppe communautaire, donc par les impôts mutualisés des citoyens de le CUGN.
- aucune mesure structurelle d'envergure n'est prise pour faire face à l'inexorable baisse des dotations et à la perpétuelle augmentation des dépenses de fonctionnement et charges financières.

Aussi, dans ces conditions, les mêmes causes ayant les mêmes effets, les malzévillois doivent s'attendre cette année, l'année prochaine et les suivantes à subir vos augmentations successives des impôts locaux alors qu'ils ont déjà été bien assommés fiscalement de toutes parts.

L'équipe Malzéville Ambition 2020 s'oppose à cette logique de facilité et vote contre ce budget 2015.

Monsieur le Maire conclut également en signifiant que des économies sont déjà prévues en 2015.

Sur le fonctionnement, on a fait redéployer des postes d'ATSEM dans les écoles maternelles, on va réduire le coût des NAP et il y aura encore d'autres économies ; l'objectif étant de compenser la baisse des dotations.

Sur l'investissement, on va investir moins cette année.

Dans les années à venir, nous déploierons d'autres armes pour faire face à la baisse des dotations.

Adopté à LA MAJORITÉ DES VOIX

(7 Voix contre : Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA)

N°03 Vote des taux d'imposition 2015

Rapporteur : Jean Pierre ROUILLON

Sur la base du produit fiscal attendu, il est proposé au conseil municipal d'augmenter les taux d'imposition de 1,8% pour 2015 :

Taux taxe d'habitation : 12,03%

Taux Foncier bâti : 12,46%

Taux Foncier non bâti : 23,17%

Madame MARCHAL-TARNUS intervient pour dire que selon l'Est Républicain, nous étions la 2^{ème} ville avec le taux de TH le plus important sur l'agglomération. Passerions-nous en premier maintenant ?

Monsieur le Maire répond qu'il faut déduire 10 % d'abattement et que l'on verra quand on aura tous les éléments.

Monsieur BARRON va s'opposer à cette augmentation d'impôts même si celle-ci ne revient, en moyenne, qu'à 8 € par foyer fiscal.

Interpelle le Maire en disant qu'on veut offrir des NAP de qualité, mais les parents vont avoir double peine : augmentation des impôts et NAP moins chers.

Le Maire répond que les économies que nous faisons, c'est parce qu'on ne veut pas faire participer les parents.

Adopté à LA MAJORITÉ DES VOIX

(7 Voix contre : Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA)

N°04 Groupement de commandes de communications électroniques de la CUGN 2016/2018

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Le conseil municipal a déjà approuvé en 2012 l'adhésion au groupement de commandes pour les services de téléphonie avec la CUGN.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement, pour le même objet et d'autoriser le lancement de l'appel d'offres ainsi que de nommer Baptise PAVOT et Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres.

Adopté à L'UNANIMITE

N°05 Attribution d'une prime au ravalement de façades obligatoire

Rapporteur : Philippe BERTRAND-DRIRA

Il est proposé au conseil municipal d'accorder une prime de ravalement de façades à Monsieur MULLER Jean Paul, 18 avenue Charles Odinet pour un montant de 1 600 € ainsi qu'à Monsieur MOLODTZOFF Eric, 34 rue de l'Orme pour un montant de 1 242 €.

Adopté à L'UNANIMITÉ

N° 06 Projet de territoire du quartier Saint-Michel Jéricho/Grands Moulins

Rapporteur : Philippe ROLIN

La nouvelle géographie prioritaire fait ressortir un quartier à l'échelle des 3 communes de ST Max, Malzéville et Nancy, d'une population de 3072 habitants dont le revenu médian atteint 11 600 € par unité de consommation.

La loi de février 2014 fait ressortir 3 piliers pour la cohésion urbaine :

- Assurer, conforter et encourager le lien social
- Améliorer la vie quotidienne des habitants et leur cadre de vie
- Accompagner et conforter l'emploi local, soutenir l'insertion professionnelle.

Ces thématiques sont intégrées dans le projet de territoire construit avec les 3 villes

Il est demandé au conseil municipal de donner son accord sur ce projet de territoire.

Adopté à l'UNANIMITE

N° 07 Communication des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du CGCT

Rapporteur : Bertrand KLING

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération du 10 avril 2014, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivité territoriales, il a :

Vu en commissions Finances du 21 janvier et du 25 mars 2015 :

- Le 1^{er} décembre 2014, signature d'un avenant au contrat d'assurance avec la société GROUPAMA pour l'assurance des dommages aux biens et risques annexes, pour une durée 5 ans, pour un montant de 14 326,04€ ;
- Le 9 décembre 2014, signature d'un avenant au contrat d'assurance avec la société GROUPAMA pour l'assurance responsabilité civile et risques annexes, pour une durée de 5 ans, pour un montant de 4 001,18€ ;
- Le 17 décembre 2014, signature d'un avenant au contrat d'assurance avec la société GROUPAMA, pour la flotte automobile, pour une durée de 5 ans, pour un montant de 4 474,58€ ;
- Accepté le remboursement d'un montant de 435,11€, avec une franchise contractuelle de 44,89€, proposé par la société GROUPAMA concernant le référé annulation commune / association les Pieds sur Terre portant sur la facture de l'avocat Me BARRAUD ;
- Accepté le remboursement d'un montant de 2 250€, avec une franchise contractuelle de 750€ proposé par la société GROUPAMA, concernant l'indemnité du sinistre suivant : mur des Services Techniques endommagé par le véhicule de l'entreprise Rousseau ;
- Accepté le remboursement d'un montant de 659,70€, avec une franchise contractuelle de 65,97€, proposé par la société GROUPAMA concernant le référé suspension commune / association les Pieds sur Terre portant sur la facture de l'avocat Me BARRAUD ;
- Accepté le remboursement d'un montant de 581,26€ proposé par la société GROUPAMA concernant la régularisation de l'appel à cotisation provisionnel de 2014;

Vu en commission Solidarité du 24 mars 2015 :

- Le 23 mars 2015, signature d'une convention avec le Conseil Général pour le cofinancement du poste d'accompagnateur RSA, pour une durée d'un an ;
- Le 24 février 2015, signature d'une convention avec Jeunesse au Plein Air 54, pour une subvention à l'opération 1er départ, pour une durée de 9 mois, pour un montant de 1 600€;

Vu en commission Temps de l'Enfant du 11 mars 2015 :

- Le 14 janvier 2015, signature d'une convention avec le Comité d'Action et d'Entraide Sociale du Centre National de Recherche Scientifique pour le subventionnement des accueils de loisirs des enfants du personnel du CNRS, pour une durée de 3 ans ;
- Le 4 février 2015, signature d'un avenant au contrat de location avec Batigère prolongeant le contrat de location actuel de l'appartement situé dans le bâtiment Surcouf, pour une durée de 6 ans ;

Vu en commission Urbanisme, Travaux, Environnement et Développement Durable du 5 mars 2015

- Le 12 janvier 2015, signature d'un contrat avec EVP SERVICES, pour la mise à niveau des tampons dans la cour de l'école Jules ferry pour un montant de 720€ ;
- Le 15 janvier 2015, signature d'un contrat avec EIM pour la dépose des illuminations de Noël 2014/2015, pour un montant de 12 364,80€ ;
- Le 10 février 2015, signature d'un contrat avec CHRETIEN François pour l'installation de campanaire à l'Eglise St-Martin, pour un montant de 693,72€ ;
- Le 12 février 2015, signature d'un contrat avec SARL MICHEL pour la dépose d'une cheminée sur la toiture de l'école Leclerc pour un montant de 996€ ;
- Le 23 février 2015, signature d'un avenant avec SCHINDLER prolongeant le contrat de maintenance des ascenseurs de la Douëra et de la restauration Gény, pour un montant de 2 908,12€ ;
- Le 24 février 2015, signature d'un contrat avec RECORD PORTES AUTOMATIQUES pour la maintenance des portes automatiques de la salle polyvalente Michel DINET, pour un montant de 316,80€ ;
- Le 25 février 2015, signature d'un avenant à la convention d'inspection des vérifications électriques pour la restauration au bâtiment Surcouf avec DEKRA, pour un montant de 180€ ;
- Le 26 février 2015, signature d'un contrat avec DEKRA, pour la vérification des installations électriques permanentes et d'éclairage de l'appartement situé au bâtiment Surcouf, pour un montant de 540€ ;
- Le 26 février 2015, signature d'un avenant au contrat avec SCHINDLER, pour l'équipement de l'option GSM dans les ascenseurs de la Douëra, pour un montant de 144€ ;
- Le 5 mars 2015, signature d'un second avenant au contrat avec COFELY pour la suppression des chaudières murales et autres ajustements ;
- Le 5 mars 2015, signature d'un contrat avec BET HUGUET pour une mission d'assistance d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux, pour une durée de 3 ans, pour un montant de 5 768€ ;

Questions diverses adressées à Monsieur le Maire :

Question n°1 de Monsieur Marc BARRON

Question concernant la coupe des pins sur le plateau.

J'attire votre attention sur le massacre, non pas à la tronçonneuse, mais au BULLDOZER de la couronne de pins noirs qui ceinture le plateau. Des amis sont allés marcher, comme chaque mercredi, et ont choisi le plateau de Malzéville pour prendre connaissance des travaux de déboisement sauvage (leur attention avait été attirée par les articles de l'Est Républicain sur ce déboisement). Ils avaient noté que la Communauté Urbaine s'engageait à préserver les arbres les plus remarquables. La définition de Natura 2000 précise qu'il peut être conservé jusqu'à 100 arbres à l'hectare. Une pelouse calcaire est une pelouse fragile, l'épaisseur de terre est peu épaisse. Rapidement l'on arrive à la « découverte » composée de petits morceaux de roche calcaire qui sont les parties les plus fines de la composition du ban calcaire. Les roches calcaires sont composées de strates de sédiments et il faut descendre entre 10 et 12 mètres de profondeur pour rencontrer la roche compacte. Cette fracturation de la roche permet un stockage des eaux d'infiltration. Encore faut-il que les eaux de surface aient le temps de s'infiltrer. En effet, les pins ralentissaient, en toute saison, la chute de l'eau de pluie sur le sol car la surface au sol d'un pin est fortement multipliée par la multitude des aiguilles mouillées auxquelles vient s'ajouter l'épais matelas des aiguilles sèches sur le sol qui agit un peu comme une éponge, ce qui permet à l'eau de se charger de nombreux micro-éléments favorables aux plantes. Par la modification hydraulique du ruissellement des eaux de pluie sur les versants du plateau, par la modification profonde du système hydrique des sols. Le sol est le support de la vie terrestre. Le sol est un réservoir unique de biodiversité microbienne, animale et végétale, il est nécessaire à la grande majorité des champignons, des bactéries, de la flore et de la faune.

Le BULLDOZER continue son massacre sur le plateau. Ce massacre aura des répercussions écologiques par la disparition de l'action bénéfique des pins mais aussi par la disparition d'un habitat pour de nombreuses variétés animales qui profitaient de ce couvert très diversifié allant des buissons aux taillis aux grands pins Noirs. La modification de la couverture végétale des bords et des versants du plateau entraînera une importante modification du mode de ruissellement des eaux de pluie.

Cette couronne de pins a protégé Malzéville des forts ruissellements d'orage qui ont été la cause d'importantes inondations sur Essey-lès-Nancy et Saint-Max. Les versants du pain de sucre et le versant Est du plateau de Malzéville étant entièrement déboisés et labourés, ils n'ont pas freiné l'eau d'un puissant orage, ce qui créa des ruissellements catastrophiques. Maintenant, Malzéville sera exposé aux mêmes risques.

Le plateau de Malzéville, en dehors du terrain d'action des vélivoles, a été laissé à l'abandon depuis plus de deux générations et la nature a progressivement repris ses droits en transformant les paysages de ce plateau pour, semble-t-il pour le plus grand plaisir de nombreux nancéiens. Sous prétexte de voir s'envoler et atterrir les planeurs, beaucoup y trouvaient un terrain propice à de nombreuses activités sportives avec le plaisir de se détendre dans un cadre naturel proche de l'agglomération urbaine.

Les paysages du plateau, les paysages visibles depuis ce plateau, constituent des éléments importants de notre environnement, du cadre de vie et ce chamboulement n'est pas sans répercussion sur notre sensibilité, sur nos souvenirs.

La valorisation d'une pelouse calcaire est une idée intéressante à mettre en valeur pour créer une nouvelle zone d'attractivité pour les touristes. En plus de la flore spécifique, la valorisation de ce plateau qui servit de base aux chasseurs et bombardiers lors de la guerre de 14/18, qui eurent un rôle dans la bataille du « grand couronné » qui stoppa les troupes allemandes et bloqua une partie importante de ses troupes qui ne purent venir en renfort lors de la bataille de la marne.

La mise en valeur du parc de l'abiétinée est aussi un élément important de l'histoire horticole de Nancy, par la variété de ses arbres qui pourrait s'adjoindre à la mise en valeur des éléments « naturels » remarquables.

Le déboisement du plateau est d'une bêtise (le mot est faible) écologique et paysagère innommable. Les vœux pieux du Maire du Malzéville semblent bien peu efficaces car le massacre continu. La commune de Malzéville, par le truchement de son représentant, doit donc faire comprendre à la Communauté Urbaine du Grand Nancy que celle-ci est formée du rassemblement de communes et qu'avant d'entreprendre des actions aussi perturbantes telles que celle du plateau, elle doit avoir l'aval de la commune et que celle-ci doit informer ses habitants des travaux projetés et recueillir leurs avis de telle façon que celle-ci les entende et en tienne compte. Ce massacre est représentatif du comportement des élus qui oublient trop souvent qu'ils ont une délégation de leurs électeurs à qui ils doivent rendre des comptes.

Question n°2 de Madame Catherine CHOTEAU-LESNES

L'abattage des pins noirs sur le plateau de Malzéville, classé NATURA 2000, a fait la une de la presse locale.

Nous nous étonnons qu'un chantier d'une telle ampleur ait pu se faire sans l'accord préalable des maires des communes concernées et particulièrement celle de Malzéville.

Pouvez-vous nous éclaircir sur le sujet : la mairie de Malzéville était-elle au courant de l'opération, et depuis combien de temps ?

L'abattage étant stoppé, que va-t-il advenir de la zone NATURA 2000 appartenant à notre commune ?

Vous remerciant par avance de la clarté et de l'exhaustivité de votre réponse.

Monsieur le Maire répond aux deux questions en même temps.

Il fait un rappel historique de l'implantation des pins noirs d'Autriche.

Cet abattage était prévu depuis le classement Natura 2000 du plateau en 2012. Il rappelle les engagements pris par la Communauté Urbaine : l'abattage de pins sur la pelouse calcaire pour restituer la flore, rare, sur ce site. Tout le monde savait donc depuis lors ; mais cela avait pris du retard, il fallait faire vite et cela devait être terminé avant fin mars pour la nidification des oiseaux.

Quand la coupe a démarré, elle a été radicale et quand je suis intervenu pour la faire arrêter, la plus grosse parcelle de Malzéville avait déjà été coupée. Il n'y aura plus de coupes en 2015 mais quand elle reprendra, ça sera dans d'autres conditions. Je reconnais qu'il y a eu un problème de communication avec la CUGN.

Madame CHOTEAU-LESNES trouve que l'attitude de la presse est à déplorer car tout a été présenté d'une façon catastrophique.

Question n°3 de Monsieur Jean Claude BOULY

Cette question concerne les engagements que notre commune a au sujet de l'emprunt contracté auprès de DEXIA tels qu'ils sont constatés dans le budget 2015.

Pouvez-vous, auprès de notre conseil municipal, nous faire un point complet sur ces engagements, le niveau de provisionnement pour couvrir les risques liés à cet emprunt et sur les mesures prises pour gérer ceux-ci.

Vous remerciant par avance de la clarté et de l'exhaustivité de votre réponse.

Monsieur ROUILLON répond que le Débat d'Orientations Budgétaires évoquait déjà ce contentieux encouru pour cet emprunt devant le Tribunal de Grande Instance de Nanterre ainsi que des négociations engagées, dans le même temps avec la SFIL, pour renégocier cet emprunt avec l'intervention du fonds de soutien.

Ce fonds vient d'être abondé de 1,5 milliards d'euros et le pourcentage maximum qui pourrait être attribué passe de 45 à 75 % de l'Indemnité de Remboursement Anticipé (IRA).

Notre dossier déposé en préfecture puis au Conseil National d'Orientation et de Suivi (CNOS) est en attente d'une réponse. Il semblerait que cette réponse n'interviendra que fin juin et nous sommes aussi dans l'attente des nouvelles modalités du calcul de ce fonds suite aux dégradations de la parité avec le franc suisse.

En ce qui concerne le provisionnement, personne pour l'instant n'est en capacité d'en définir ni le montant, ni les modalités.

Une commission finances se réunira le 20 avril prochain pour définir le taux pour 2015

Question n°4 de Monsieur Jean Yves SAUSEY

J'ai appris que les NAP et leur organisation risquaient d'être profondément modifiées. Pouvez-vous m'en dire davantage puisque, bien que faisant partie de la commission ad hoc, je ne bénéficie d'aucune information à ce sujet.

Pouvez-vous, en outre, me préciser quelles voies de concertation vous allez utiliser, notamment avec les parents d'élèves ?

De quel laps de temps cette concertation va-t-elle bénéficier ?

Aussi, Monsieur le Maire, je vous remercie de renseigner l'ensemble du conseil municipal sur ces différents points.

Vous remerciant par avance de la clarté et de l'exhaustivité de votre réponse.

Madame AMAH répond qu'il était prévu que la Commission Temps de l'Enfant du mois d'avril fasse le point sur les NAP.

Ce qui a un peu changé la donne, c'est que les élus ont finalement décidé de ne pas faire participer les parents aux NAP mais d'en réduire un peu la voilure en termes de coût mais pas de qualité. Il fallait donc travailler sur une autre organisation (plus d'enfants dans les groupes) et finalement cette proposition a entraîné une proposition de mettre les NAP sur une $\frac{1}{2}$ journée.

J'ai alors pris attache auprès des enseignants et des parents d'élèves élus. La concertation a en effet été réduite, mais je ne voulais pas communiquer sans avoir l'aval des directeurs d'école. Tout s'est passé très vite. On est effectivement compétent sur les contenus mais pas sur le contenant.

Question n°5 de Madame Corinne MARCHAL-TARNUS

Comme évoqué dans la question de Jean-Yves SAUSEY, les NAP vont être totalement revues, en termes d'organisation, pour la rentrée 2015 dans le but d'économiser 60 000€.

Alors que nous vous alertions depuis plus d'un an sur le coût exorbitant pour la commune de ces nouvelles activités périscolaires imposées au frais des communes, loin de nous l'idée de vous reprocher cette démarche. Cependant, suite à un appel d'offre en bonne et due forme, un contrat a été signé pour 3 ans avec la Fédération des œuvres laïques concernant l'ensemble des prestations périscolaires de Malzéville, dont les NAP.

Nous nous interrogeons sur les possibilités légales de rompre ou modifier ce contrat ainsi que du montant des éventuelles indemnités qui pourraient être dues à ce titre. Aussi, Monsieur le maire, je vous remercie de renseigner l'ensemble du conseil municipal sur ces différents points.

Vous remerciant par avance de la clarté et de l'exhaustivité de votre réponse.

Monsieur le Maire répond que pour rappel, le montant du marché sur trois ans (reconductible tous les ans de manière expresse) est de 2 010 000 €, soit 670 000 € par an.

Suite à un échange avec l'Association des Maires, la modification du marché avec 60 000 euros en moins ne nécessite pas juridiquement un nouveau passage en Commission d'Appel d'Offres. Notre prestataire est d'accord sur cette évolution. Un simple avenant négatif signé par le Maire, qui dispose de la délégation pour cela, sera suffisant. Aucune délibération n'est requise. Cette information est confirmée par la Préfecture. Il précise également que ce n'est pas la réorganisation qui génère les économies; l'organisation actuelle peut générer la même économie.

Question n° 6 de Monsieur Salvatore LIVOLSI

Il semblerait qu'une certaine émotion règne rue Sadi Carnot suite à l'annonce de pose de « plots » tout le long du côté gauche de cette rue, direction Nancy, afin d'éviter le stationnement intempestif.

Il deviendrait alors impossible, en cas d'obstacle (autobus en panne par exemple), de l'éviter et la route serait alors totalement bloquée.

Cette décision n'ayant, d'après le compte rendu, pas été discutée en commission urbanisme, nous aimerions savoir quelle concertation a été préalablement engagée avec les riverains et commerçants et dans quel cadre et par qui cette décision aurait été prise.

Aussi, Monsieur le maire, je vous remercie de renseigner l'ensemble du conseil municipal sur ces différents points.

Vous remerciant par avance de la clarté et de l'exhaustivité de votre réponse.

Monsieur Philippe BERTRAND-DRIRA répond :

Une certaine émotion règne rue Sadi Carnot à l'annonce de pose de mobilier urbain !

Je vous confirme qu'il y a une certaine émotion, chez les commerçants et riverains, plus ou moins vive, car elle dépend de la sensibilité de chacun. Il peut s'agir d'une agitation passagère causée par un sentiment vif de peur, de surprise ou de joie. Sous l'ancien régime, c'était une révolte populaire non organisée et généralement de courte durée.

Cette définition résume assez bien l'émotion qui règne chez nos commerçants voire les riverains, inquiétude ou peur pour les uns, quiétude et enthousiasme pour d'autres. Et même aucune émotion chez certains.

Car ce dossier « potelet », « borne » ou « plots » comme vous les avez nommés ne date pas d'une semaine ou de ces quinze derniers jours, il a toujours existé.

Je ne vous rappellerai pas la réunion publique de présentation de la restructuration de la rue Carnot en présence des commerçants et riverains, où ce sujet avait été évoqué par les représentants de la CUGN, nous avons fait alors le choix de ne pas poser dans l'immédiat de mobilier urbain, de laisser vivre la rue et de faire le point au bout de six mois. Nous y sommes largement dans ces six mois. Et même si je ne suis pas partisan du ni-ni, il n'y a donc là ni surprises ni émotions nouvelles. Peut-être seulement un problème de mémoire.

Je travaille sur ce dossier depuis plusieurs semaines et vous imaginez que je connais les différentes positions de chaque commerçant. Des différences il y en a, certes, mais ils sont unanimes sur plusieurs points, la piste cyclable est réservée aux cyclistes, le trottoir aux piétons et la chaussée aux véhicules motorisés. Ils sont tous conscients, comme nous devons tous l'être en tant qu'élus responsables, qu'il y va de la sécurité de tous les usagers de la rue Sadi Carnot et par conséquent de la sécurité de tous nos concitoyens.

Il n'est pas tolérable que des véhicules franchissent, à plus ou moins vive allure, la piste cyclable pour s'arrêter ou se stationner sur les trottoirs.

Il n'est pas tolérable que les piétons soient obligés de descendre du trottoir parce qu'une voiture fait obstacle. Il n'est pas tolérable que cette scène se reproduise au quotidien, les adultes, nos aînés, des enfants, des mères de famille avec leur enfant à la main ou en poussette, obligés de marcher sur la chaussée.

D'ailleurs, Monsieur LIVOLSI cette scène nous l'avons vécu ensemble, souvenez-vous, il y a une quinzaine de jour, un dimanche matin devant le tabac presse, alors que nous échangeions, nous avons été obligés, tous les deux, de nous déplacer à plusieurs reprises car des voitures se stationnaient sur le trottoir !

La pose de mobilier urbain dans cette rue devient une nécessité en termes de sécurité et c'est bien sur ce point qu'il faut appréhender ce dossier.

Je conclurai en vous confirmant que ce dossier sera soumis à la prochaine commission urbanisme et travaux, qui se tiendra comme vous le savez, le 16 avril prochain, ce sera alors l'occasion, mais surtout le lieu, pour en débattre.

Question n°7 de Monsieur Jean Yves SAUSEY

Sur votre mur Facebook Mme GRUET écrit « considérant la manière de travailler de l'opposition UDI de Malzéville, je crains qu'il en soit de même au niveau départemental...ne rien faire et rejeter la faute sur la majorité... »

Aussi je vous serais reconnaissant de m'expliquer, éléments factuels à l'appui, le contenu de cette pensée et m'indiquer si vous partagez cette opinion.

Avec mes remerciements

Monsieur le Maire répond qu'il s'était cru un 1^{er} avril en lisant la question. Il pense que le temps de la campagne avait été courtois, que le Maire de Malzéville était content des résultats de sa ville et que Mathieu KLEIN soit resté Président du Conseil Départemental. Il propose à Monsieur SAUSEY d'en finir avec les débats de campagne électorale. Ce sujet n'est pas du ressort du conseil municipal.

La séance est levée à 22h00.

Le Maire,
Bertrand KLING

Le Secrétaire de séance,
Daniel THOMASSIN

Compte-rendu succinct de la séance affiché le 10 avril 2015.